

DOSSIER DE PRESSE

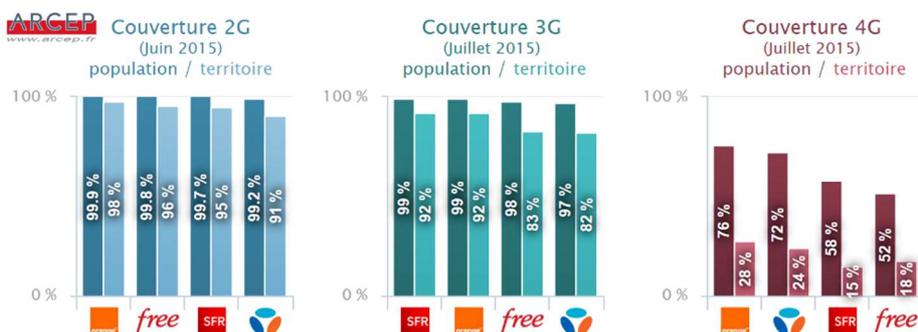
Inauguration du site d'accès à l'internet mobile multi-opérateurs à Faucompierre dans les Vosges

Bouygues Télécom, Orange, SFR, Free mobile et la Fédération française des télécoms organisent à Faucompierre, dans les Vosges, le 14 octobre prochain l'inauguration d'un site multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile.

Ce site desservira principalement les 232 habitants de la commune de Faucompierre, sur une surface de 2,6 km², avec des débits théoriques maximum de 3,6 Mb/s. Il a été mutualisé de manière volontaire par les opérateurs. Il améliorera aussi la couverture dans les communes de Tendon et Xamontarupt.

Cette inauguration s'inscrit dans le cadre de l'effort sans cesse renouvelé des opérateurs en matière d'investissement dans les réseaux mobiles pour un meilleur aménagement numérique de notre territoire. Ainsi, Ce site vient améliorer la couverture en internet mobile de l'ensemble des opérateurs dans la région. La zone a par ailleurs bénéficié, d'une part, de la pression concurrentielle entre opérateurs, qui ont tous déployé des services dans les zones de Tendon, Xamontarupt, Docelles, et la Neuveville-Devant-Lepanges, et, d'autre part, de la couverture de deux zones blanches, à Laveline-du-Houx et Rehaupal.

Les opérateurs ont des obligations très importantes contenues dans leurs licences en matière de déploiements mobiles. Ainsi, en juin 2015, selon les données de l'ARCEP, les services 2G couvraient 98,6 % de la surface de notre territoire et 99,99 % de la population, les services 3G 96,6% de la surface et 99,8% de la population et les services 4G 32,2% de la surface et 79,80% de la population.



Par ailleurs, la concurrence par les infrastructures incite les opérateurs à aller au-delà de leurs obligations afin de proposer une qualité de services toujours meilleure au profit des consommateurs.

Conscients qu'il est nécessaire d'apporter une réponse adaptée aux enjeux de la ruralité, les opérateurs participent aussi pleinement à la démarche de résolution des problèmes identifiés de couverture mobile du territoire avec l'Etat, en lien avec les collectivités locales.

Cette démarche vient compléter leurs obligations spécifiques, déjà contenues dans leurs licences, en matière d'aménagement du territoire : couverture ambitieuse en 4G de la zone dite prioritaire (18% de la population, 63% de notre territoire) – 40% le seront dès le 1^{er} janvier 2017, couverture en internet mobile des trains du quotidien (80% des trains de chaque région d'ici 2030).

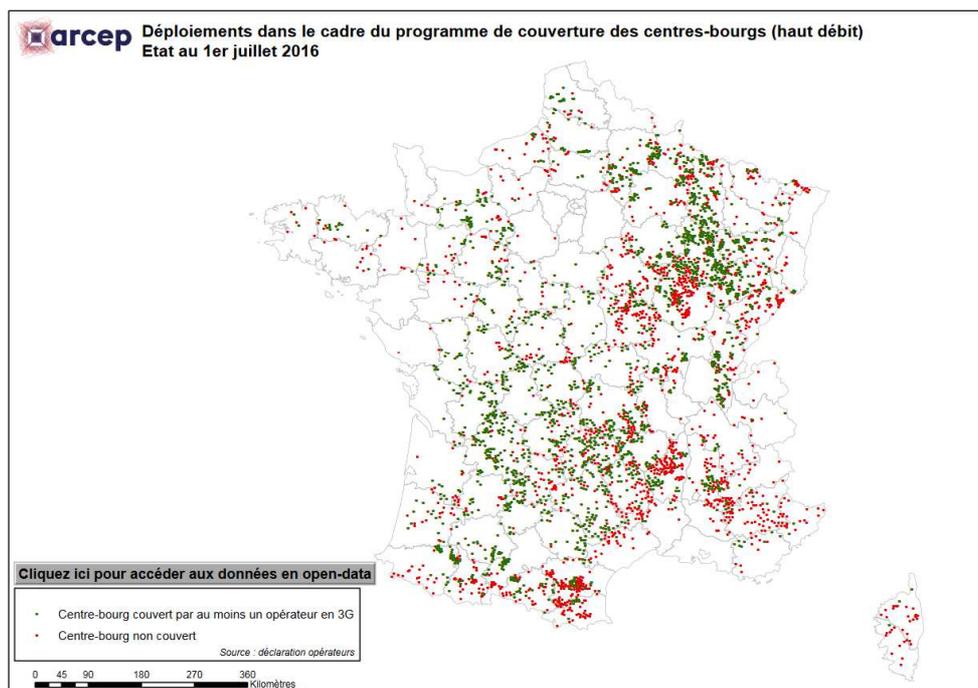
C'est ainsi, qu'ils se sont inscrits dans les différentes « vagues » du programme zones blanches, initié en 2003, qui visent à apporter les services de téléphonie mobile par tous les opérateurs dans les zones très rurales de notre pays. Ce sont ainsi plus de 3600 communes qui auront été, d'ici à la fin de l'année, ouverts à ce titre, dont près de 91% déjà réalisés à ce jour.

Ce programme a été étendu progressivement à partir de 2008 à l'internet mobile et ce seront plus de 3800 communes qui seront ouverts avec tous les opérateurs d'ici la mi-2017 – 54% étant réalisés à ce jour. Il reste ainsi 1700 communes à couvrir.



Chaque opérateur réalise lui-même une partie de ces sites – on parle d'opérateur « leader » - et accueille, de manière mutualisée ou en itinérance, les autres opérateurs.

Le programme « zones blanches » équivaut, certes, à la couverture d'environ 1% de la population mais correspond surtout à une surface du territoire de plus de 7%, soit une surface équivalente à celles des Pays-Bas.



La liste des communes concernées et l'état d'avancement du programme sont accessibles ici : <http://www.francethd.fr/mobile/mobile-fs.html>

Plus récemment, en 2015, les opérateurs se sont engagés à financer, de manière mutualisée, les équipements de sites prioritaires dans le cadre du programme dit du « guichet Sites stratégiques », à **raison d'un objectif de 260 sites par an.**

Ce programme permettra d'apporter une couverture mobile dans les zones de développement prioritaires, qui en sont aujourd'hui dépourvues. Des services 4G seront déployés sur ces sites, une fois les technologies correspondantes disponibles et stabilisées.

Ce programme, initialement de 800 sites sur quatre ans et qui a bénéficié d'un effort supplémentaire de 500 sites de la part des opérateurs en mai 2016, **sera mis en œuvre avec l'Etat et les collectivités locales.**

Dès lors qu'il s'agit désormais de passer d'une logique de couverture de la population à une logique de couverture du territoire, la priorisation entre les différentes zones à couvrir sera cruciale et un élément clé des stratégies régionales d'aménagement numérique du territoire, notamment pour permettre une desserte en très haut débit de ces sites.

Les commissions régionales numériques seront le lieu naturel de suivi et de pédagogie des enjeux de couverture mobile sur notre territoire.

A ce titre, les opérateurs – au travers de la Fédération - travaillent actuellement avec l'ARCEP à un recensement et une présentation des solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments, notamment les lieux accueillant du public. **Ce travail aboutira à la publication par la Fédération d'un guide pédagogique qui pourra être largement diffusé auprès des élus locaux, en particulier des zones les plus rurales.**

Contact presse : Stéphanie Brun - sbrun@fftelecoms.org - 06 47 47 15 76